

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA

Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT

Sylvie VIGOIROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY

Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC

André GUILLEMOT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DEA-25-12-06

OBJET : Sectorisation des réseaux d'eau potable : Programme des travaux et demande de subventions

Rapporteur : Henri SAVINA

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion des réseaux d'eau potable de Douarnenez, un programme de travaux a été établi par le service Eau et Assainissement. Ce dernier porte sur la réalisation de points de sectorisation et la pose de stabilisateurs de pression. Il concerne également la réalisation de différentes interventions sur les réseaux d'adduction d'eau potable.

Le montant estimatif des travaux a été chiffré à **330 000 € HT** par le bureau d'études du service Eau et Assainissement.

Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne 2025-2030, dans son volet « Finaliser la mise en place de la gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable des collectivités » accorde des aides qui sont **estimées à 57 900 € HT**.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 17 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 novembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **AUTORISER** le démarrage des travaux,
- **AUTORISER** les demandes de subventions auprès des partenaires financiers (Conseil Départemental du Finistère, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, ...) pour tous travaux et études liés.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.

**La Présidente,
Jocelyne POITEVIN**



**Le secrétaire,
Henri SAVINA**

